

Genève, le 31 mars 2022

COMMUNIQUE DE SEANCE CONSEIL PARTICIPATIF du 30 mars 2022

Le Conseil a modifié l'article 3 de son règlement de séance (fixation du calendrier des séances pour l'année à venir, avec au minimum une séance par semestre).

Il a pris connaissance de la répartition des surfaces du campus Bastions, dès l'été 2022, après la réouverture de l'Aile Jura et la fermeture du bâtiment central.

L'Aile Jura abritera la bibliothèque, les décanats des Facultés des lettres et de théologie, le département des langues et des littératures françaises et latines médiévales, l'unité de musicologie et les Humanités numériques. Le bâtiment des Philosophes deviendra le principal lieu d'enseignement de la Faculté avec la création de 14 salles supplémentaires. Des salles ont également été louées à l'extérieur afin de compenser la perte provisoire des nombreuses salles du bâtiment central.

La disposition de la nouvelle bibliothèque de l'Aile Jura lui a ensuite été présentée. A noter que les divers déménagements et déplacements des collections nécessiteront une fermeture des bibliothèques du 18 juin au 7 août 2022.

Il a pris acte du résultat des discussions qui ont eu lieu entre son bureau et le décanat à propos des modèles de cahiers des charges, plus particulièrement ceux des assistantes et assistants. Ces échanges ont porté notamment sur la définition des heures ou charges d'enseignement et sur la nature des décharges destinées à compenser un taux inférieur à 100%. Un sondage sera sous peu organisé au sein du Conseil afin d'obtenir une vision aussi claire et complète que possible de la situation. Les résultats en seront discutés lors de la prochaine séance du Conseil.